



## METIERS D'ART : AIDE FINANCIERE AU DEVELOPPEMENT ET A LA VALORISATION DE SON IMAGE DIGITALE

La Mission « Pays de la Loire – Métiers d'Art » a mis en place ce dispositif afin que les professionnels Métiers d'Art puissent renforcer leur notoriété numérique, en recourant à des prestataires extérieurs, spécialistes de la captation d'image, et en participant financièrement aux coûts facturés par ces prestataires sélectionnés par l'entreprise.

**Cette participation financière de la Région porte sur 50 % des dépenses éligibles HT. Elle peut être attribuée en une ou plusieurs fois par année civile pour un montant annuel total plafonné à 1 000 €.**

### 1- BENEFICIAIRES

- Entreprises référencées à la Mission « Pays de la Loire – Métiers d'Art » et/ou
- Entreprises détentrices du label « Entreprise du Patrimoine Vivant », membres de l'Association des "Savoir-Faire des Pays de la Loire"

### 2- ELIGIBILITE

**Toutes prestations** de captation d'images (photos, vidéos, films) **favorisant la mise en avant et la valorisation de l'entreprise, du dirigeant ou de ses produits, pour une diffusion sur un support numérique.**

Ces prestations regroupent :

- Captation et montage d'images numériques
- Photographies et réalisation de portfolio avec descriptif,
- Réalisation, montage de films ou vidéos
- Mise en scène d'objets, de produits...

**La présente demande d'aide financière devra être accompagnée d'un devis chiffré de la prestation (avec un minimum de 200€ TTC) fourni par le prestataire détaillant le projet de valorisation de l'image digitale de son client.**

### 3- MODALITES

L'aide vous sera attribuée grâce à un procédé de mandat par lequel la Mission "Pays de la Loire-Métiers d'Art", agissant pour votre compte, effectuera le règlement total de la facture à votre prestataire (cf 4. Pièces justificatives). Simultanément, la Mission vous transmettra une « facture par reddition de compte » par laquelle vous réglerez le montant de la somme avancée, diminuée de l'aide attribuée (aide régionale).

### 4- PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES A FOURNIR

- Le ou les devis du prestataire libellé (s) à l'attention de la Mission "Pays de la Loire-Métiers d'Art" avec en objet « Devis pour le compte de l'Entreprise xx (avec vos coordonnées complètes) ».
- L'attestation/Courrier des minimis de la Région
- A l'issue de la ou les prestation(s), le prestataire adressera la ou les facture(s) reprenant les termes du ou des devis, à la Mission "Pays de la Loire-Métiers d'Art".
- Le formulaire de demande d'aide régionale dûment complété (ci-dessous)



## D) Forme juridique

---

- |  |     |     |
|--|-----|-----|
| • Autoentrepreneur :                                 | OUI | NON |
| • Entreprise individuelle :                          | OUI | NON |
| • Entreprise individuelle à responsabilité limitée : | OUI | NON |
| • Société (EURL-EURL-SARL-SAS-SASU....) :            | OUI | NON |

## E) Présentation du projet - Objectifs et résultats attendus de la prestation (fournir un devis détaillé du prestataire)

---

- Objet de la prestation :
- Pour quoi faire :
- Dans quel(s) délais :
- Avec quel prestataire :
- Et pourquoi ce prestataire :
- Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs) :

## F) Dépenses

---

Montant total des dépenses **HT** :

Montant total des dépenses **TTC** : :

**NB : Le calcul du montant de l'aide se fera sur le montant des dépenses HT**

## G) Engagements

- Je m'engage à fournir tous les éléments demandés.
- Je m'engage à afficher, de façon visible sur mes sites d'exposition, site internet, catalogue... : "Entreprise soutenue par la Mission Pays de la Loire-Métiers d'art". A ce titre, un visuel me sera remis par la Mission.

**Fait à**

**Le**

**Signataire de la présente demande :**